



**CIRCULAIRE N° 1133**

**DU 31/05/2005**

**Objet : Obligation scolaire - Dérogations d'âge : formule 101/01.**

**Réseaux : Tous**  
**Niveaux et services : Maternel, primaire et fondamental ordinaire**

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires officielles subventionnées ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires libres subventionnées ;
- Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental organisé par la Communauté française ;
- Aux membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement fondamental ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;

**Autorité** : Lise-Anne HANSE, Directrice générale  
**Gestionnaire** : Direction générale de l'enseignement obligatoire  
**Personne ressource** : Sabine HELBO – 02/690.84.20

**Nombre de pages** : Texte : 2 pages  
**Duplicata** : [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be)  
**Mots-clés** : Obligation scolaire - Dérogations d'âge – Formule 101/01

**Objet : Obligation scolaire - Dérogations d'âge : formule 101/01.**

Madame,  
Monsieur,

En raison de la mise en place au sein de mes services d'une nouvelle application informatique destinée à traiter plus rapidement les demandes de dérogation d'âge, la formule 101/01, annexée à la circulaire n°101 "Obligation scolaire" du 30-04-2002, a dû être légèrement modifiée.

La nouvelle formule ci-jointe vous demande d'indiquer obligatoirement le **n° FASE de l'école**, qui est désormais utilisé comme identifiant unique pour les écoles fondamentales.

La version téléchargeable de la circulaire n°101 a été modifiée en conséquence sur le site des circulaires <http://www.adm.cfwb.be>.

Je vous informe également qu'à la suite du déménagement de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, les demandes de dérogation d'âge doivent désormais être envoyées à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Enseignement fondamental - Bureau 2F211  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

## Annexe 101/01

Application de l'article 1er, §§ 4 et 4bis de la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire.

### ATTESTATION D'AVIS

Je soussigné(e) ..... directeur(trice),  
atteste que les parents de l'élève ou les personnes visées à l'article 1er, § 5, de ladite loi,  
nom de l'élève .....  
né(e) le .....  
se trouvant, durant l'année scolaire :.....-..... en (année d'études) .....  
dans mon établissement :

**Dénomination et adresse complète de l'école fréquentée l'année scolaire qui précède celle pour laquelle une dérogation est demandée :**

.....  
.....  
.....

**Numéro FASE de l'école :** .....

**N° de téléphone :** .....

ont obtenu de ma part un avis *favorable - défavorable*<sup>1</sup> concernant<sup>2</sup> :

- l'opportunité de fréquenter la première année de l'enseignement primaire dès l'âge de cinq ans;
- l'opportunité de fréquenter l'enseignement maternel au cours de la première année de scolarité obligatoire, auquel cas il est tenu de fréquenter régulièrement l'école;
- l'opportunité de fréquenter l'enseignement primaire pendant une huitième année, auquel cas il peut, au cours de cette huitième année, être admis en sixième année;
- l'opportunité de fréquenter l'enseignement primaire pendant une neuvième année à la suite d'une maladie de longue durée.

L'avis a été remis aux parents ou aux personnes visées à l'article 1er, § 5, le .....

Le Directeur,

<sup>1</sup> Biffer les mentions inutiles

<sup>2</sup> Cocher la dérogation demandée